

cl

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--:--  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:--:--

DECRET N°74-16 du 29 janvier 1974

portant nomination des représentants  
de l'Etat dahoméen au Conseil d'Adminis-  
tration de la Banque Dahoméenne de  
Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouver-  
nement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973  
qui l'a complété ;  
VU le décret n° 70-167/CP/MF/CAB du 17 Juillet 1970 portant nomination  
des Administrateurs représentant le Gouvernement du Dahomey auprès  
du Conseil d'Administration de la Banque Dahoméenne de Développement ;  
VU les Statuts de la Banque Dahoméenne de Développement ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret  
n° 70-167/CP/MF/CAB du 17 Juillet 1970 portant nomination des Adminis-  
trateurs représentant le Gouvernement du Dahomey auprès du Conseil  
d'Administration de la Banque Dahoméenne de Développement.

Article 2 : Sont nommés administrateurs pour représenter l'Etat Dahoméen  
au Conseil d'Administration de la Banque Dahoméenne de Développement :

MM. Louis VIEYRA,	Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances
Abdoulaye MALAM IDI,	Directeur par intérim des Affaires Financières et Bancaires
Gédéon Yves AKIBODE,	Directeur par intérim de la Planification Financière

.../...

Maximilien GRIMAUD,

Directeur du Service de l'Agriculture

Xavier ZAMBA,

en service à la Direction des Travaux  
Publics,

Nestor CODJIA,

Conseiller Technique du Ministre  
des Transports, Postes et Télécommu-  
nications

Janvier CAPO-CHICHI,

Directeur Général de la Société  
d'aménagement de la Vallée de  
l'Ouémé (SADEVO).

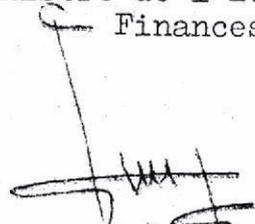
Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à COTONOU, le 29 janvier 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 - MEF 6 - Ministères  
10 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF 3 -  
Gde. Chanc. 1 - Dtion Stat. 1 - CNR 4  
B.D.D. 2 - BCEAO 2 - CCCE 3 - DCF 1  
DGTCP 2 - JORD 1 - Intéressés 7  
DGP 2 CNI 1 DGAJL 2